



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHE PRATIQUE

ÉDUCATION

Le RESPECT des droits des personnes intersexes

FOCUS ÉDUCATION

Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

Cette fiche a pour objet de présenter les droits des personnes intersexes afin de garantir leur respect. Elle s'adresse à l'ensemble des agents publics ainsi qu'aux associations.

1. L'intersexuation : qu'est-ce que c'est ?

Les personnes **intersexes** ont des caractéristiques sexuelles (chromosomes, hormones, organes génitaux) qui ne correspondent pas aux définitions types des corps féminins ou masculins.

Autrement dit, les personnes intersexes naissent avec des **variations de leurs caractéristiques sexuelles**. On peut en distinguer trois types :

- Des organes génitaux atypiques (par exemple, un clitoris jugé trop grand, une soudure des lèvres génitales, une absence de vagin ou d'utérus, un pénis jugé trop petit, des gonades¹ mixtes etc).
- Une production atypique d'hormones (par exemple, un taux de testostérone élevé chez une fille, entraînant une plus forte pilosité, l'absence de règles etc) ou une réceptivité différente aux hormones (insensibilité partielle ou totale par exemple).
- Une constitution génétique atypique (par exemple, plus de deux chromosomes sexuels, comme XXY).

Il faut noter que ces différentes réalités **ne sont pas des pathologies**. Dans la large majorité des cas, la santé n'est pas menacée par des caractéristiques sexuelles atypiques, même si d'autres aspects d'un syndrome peuvent exceptionnellement requérir un traitement².

1 - Organe sexuel qui produit des gamètes (ovaires, testicules).

2 - Par exemple, l'hyperplasie congénitale des surrénales avec perte de sel.

Les enfants intersexes représentent **1,7% des naissances**³, soit environ 12 800 en France en 2019.

À l'inverse d'une personne intersexe, on parle d'une personne **dyadique** quand elle naît avec des caractéristiques sexuelles typiquement masculines ou féminines.

On parle **d'intersexuation** ou de **variation du développement sexuel**. Le terme « hermaphrodisme » est un concept biologique qui ne correspond pas à l'intersexuation⁴. De la même manière, les termes « anomalie » ou « trouble » du développement sexuel sont à proscrire en ce qu'ils renvoient à une pathologie.

Enfin, **il ne faut pas confondre intersexuation et transidentité** : alors que l'intersexuation concerne les caractéristiques sexuelles innées de la personne, la transidentité porte sur son identité de genre⁵. Les personnes intersexes, indépendamment de leur corps, peuvent être des femmes, des hommes et des personnes non-binaires.

2. Quelles sont les difficultés auxquelles les personnes intersexes sont confrontées ?

L'invisibilité de l'intersexuation

Les personnes intersexes sont confrontées au manque de connaissance et au tabou autour de leur intersexuation. La moitié d'entre elles n'ont ainsi jamais parlé de leur intersexuation à une autre personne.

3 - Conseil de l'Europe. *Droits de l'homme et personnes intersexes*. Document thématique publié par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Strasbourg, 2015.

4 - L'hermaphrodisme désigne le fait de disposer d'un double appareil génital fonctionnel, ce qui n'est pas le cas des personnes intersexes.

5 - DILCRAH, Fiche pratique sur le respect des droits des personnes trans, 2019.

80% des personnes intersexes n'apprennent leur intersexuation qu'après leurs 10 ans, soit parce que les variations de leurs caractéristiques sexuelles ne sont visibles qu'à la puberté, soit parce que leur intersexuation leur a été dissimulée.

Les actes médicaux non-nécessaires

De nombreuses personnes intersexes françaises ont subi des interventions médicales sur leurs caractéristiques sexuelles (hormonothérapies et chirurgies), dont la moitié alors qu'elles étaient encore mineures⁶. Ces actes posent plusieurs difficultés :

- Seuls 45% des personnes intersexes ont pu y consentir de manière éclairée. Or le degré de satisfaction du résultat de ces actes est positivement corrélé au degré de consentement de la personne à ces actes.
- Ils ne sont pas nécessaires pour la santé physique, psychique ou sexuelle des personnes dans plus de 85% des cas.

Les conséquences sur les personnes intersexes

Ces actes médicaux ont entraîné des séquelles sur la santé physique et/ou psychique de la majorité des répondants (douleurs chroniques, infections, pertes de sensibilité, pertes fonctionnelles, stress post-traumatique...)⁷.

Souvent répétitifs, ces actes médicaux peuvent entraîner un plus fort décrochage scolaire des enfants qui les subissent. Les personnes intersexes sont ainsi davantage exposées à la précarité ; 54% des personnes intersexes ont des difficultés financières, contre 32% des personnes LGBT.

6 - Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *Un long chemin à parcourir pour l'égalité des personnes LGBTI*, 2020.

7 - Collectif Intersexes et Allié.e.s, *Enquête sur la santé des personnes intersexes*, 2019.

Elles sont également plus sujettes à l'isolement social : 80% des personnes intersexes sont par exemple célibataires⁸.

3. Comment créer un environnement respectueux des droits des personnes intersexes ?

Il est impératif de créer un **environnement inclusif**, c'est-à-dire qui respecte les sensibilités des personnes intersexes, en ayant à l'esprit que ces personnes ne sont pas forcément visibles ou connues.

Penser l'intersexuation en termes de droits

L'intersexuation n'est pas une maladie. Les interventions médicales systématiques et précoces sont apparues dans les années 1950.

Cette conception pathologique est donc historiquement située⁹.

La condition préalable à la création d'un environnement inclusif des personnes intersexes est de **penser leur accueil en termes de respect de leurs droits fondamentaux** : droit à l'auto-détermination, droit au respect de l'intégrité physique et sexuelle, droit au respect de la vie privée et familiale¹⁰.

Veiller à la bonne inclusion des personnes intersexes

Inclure les personnes intersexes, c'est en premier lieu reconnaître leur réalité et ne pas minimiser l'existence de l'intersexuation.

8 - Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *op. cit.*

9 - Voir Michal Raz, *La production des évidences sur l'intersexuation. Savoirs et pratiques médicales autour de l'hyperplasie congénitale des surrénales* (France, 1950-2018), 2019.

10 - Consacrés par la Convention européenne des droits de l'Homme et la jurisprudence de la Cour.

Il est ensuite important de ne pas présumer de l'identité de genre des personnes intersexes en fonction de leur apparence ou de leur état civil. Afin de garantir le respect de l'identité de genre de chaque personne, les recommandations de la DILCRAH sur le prénom, le pronom, la civilité, la mention du sexe et les lieux non-mixtes s'appliquent¹¹.

Lorsqu'une personne se confie à propos de son intersexuation, il est impératif de ne pas lui poser de questions intimes déplacées ni de révéler son intersexuation à autrui sans son accord.

La règle d'or : bienveillance et pragmatisme. Il est essentiel de dialoguer à la fois avec la personne concernée et avec les personnes en contact avec elle, de faire preuve de bienveillance et de compréhension, et de proposer des solutions adéquates.

Consulter les ressources adaptées

LES INSTITUTIONS :

- La DILCRAH est notamment en charge de la mise en œuvre du plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 <https://www.dilcrah.fr>. La DILCRAH et la Fondation Jean Jaurès ont co-écrit le rapport « Défendre les droits des personnes intersexes »¹².
- Le Défenseur des droits et son avis n°17-04 relatif au respect des droits des personnes intersexes de 2017 <https://www.defenseurdesdroits.fr>

LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES :

- Le Collectif Intersexes et Allié.e.s-OII France : <https://cia-oifrance.or>

11 - <https://www.dilcrah.fr/wp-content/uploads/2019/11/FICHE-RESPECT-DES-DROITS-TRANS-DILCRAH.pdf>.

12 - <https://www.dilcrah.fr/wp-content/uploads/2020/08/Rapport-FJJ-DILCRAH-2020.pdf>.

- Le Réseau francophone de recherche sur l'intersexuation (REFRI) : <https://refri.hypotheses.org/>
- L'Organisation internationale des Intersexes (OII) dont l'OII Europe <https://oiieurope.org>

Pour aller plus loin : le milieu éducatif

Les professionnels de l'éducation, que ce soit en crèche, dans les écoles, les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ou les centres de loisir, jouent un rôle essentiel dans **l'amélioration du bien-être des jeunes intersexes et la prévention des violences auxquelles ils sont confrontés**.

En effet, l'intersexuation est découverte à la naissance, pendant l'enfance ou à l'adolescence de la personne dans la majorité des cas.

De plus, les personnes intersexes rapportent un **important mal-être lors de leur scolarité**. C'est ainsi la seule catégorie parmi les personnes LGBTI qui dit en majorité s'être sentie « plutôt pas bien » ou « pas bien » dès l'école primaire, des chiffres qui passent à 81,8% au collège et à 84,9% au lycée.¹³

Adapter le cadre aux besoins des enfants intersexes

Les parents d'un enfant intersexe peuvent solliciter l'équipe afin d'adapter son accueil au sein de la structure. Cet échange est l'occasion d'**instaurer une relation de confiance et de rechercher des réponses pragmatiques** à leurs besoins.

Il est essentiel de ne pas poser de questions intimes déplacées ni de révéler l'intersexuation de l'enfant à d'autres que le personnel strictement concerné.

Il peut être sécurisant pour le personnel et l'enfant de **faire appel à une association spécialisée** pour répondre à leurs questions. Pour rappel, les recommandations de la DILCRAH sur le prénom, le pronom, la civilité, la mention du sexe et les lieux non-mixtes s'appliquent¹⁴.

13 - Johanna Dagorn, et Arnaud Alessandrin. « La santé des élèves LGBTI », *L'école des parents*, vol. 627, n° 2, 2018, pp. 28-29.

14 - DILCRAH, *Fiche pratique sur le respect des droits des personnes trans*, 2019.

Les lieux de déshabillage sont souvent organisés en séparant les enfants de chaque sexe (toilettes, vestiaires, lieux de couchage). **Une attention particulière doit y être portée afin de protéger l'intimité des enfants intersexes.**

Protéger les enfants intersexes

Certaines personnes intersexes ont une puberté atypique ou absente, ce qui génère souvent de la violence de la part de leurs pairs. Ainsi, la souffrance rapportée par les élèves intersexes au cours de leur scolarité est fréquemment liée aux agressions, verbales ou physiques, qu'ils subissent plus souvent que les autres élèves. Ce risque doit faire l'objet d'une vigilance et d'une réponse adaptées¹⁵.

Il est également important de porter attention à d'autres signes de souffrance qui peuvent alerter : absences injustifiées, hospitalisations répétées, dispenses de sport fréquentes etc.

Dispenser un enseignement inclusif

La majorité des personnes ignore qu'il n'existe pas que deux sexes physiquement bien définis. Cette idée explique le manque de visibilité, le tabou et les préjugés autour de l'intersexuation.

L'école est un lieu de sensibilisation des futurs citoyens. Les enseignements portant sur le corps humain et sur les droits des personnes LGBTI sont l'occasion d'**aborder l'existence de l'intersexuation de façon respectueuse auprès des élèves.**

La création d'un **climat scolaire de confiance** sur le sujet contribue à créer un environnement inclusif et à libérer la parole des élèves.

15 - Circulaire n°2013-100 du 13 août 2013 sur la prévention et la lutte contre le harcèlement à l'École.



Contact :

55 rue saint-Dominique
75007 PARIS

01 42 75 62 46

FICHE PRATIQUE

**Le RESPECT
des droits
des personnes
intersexes**

FOCUS ÉDUCATION

**Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT**